

UN GESTE
ECO LOGIQUE
NOMIQUE



SOMMAIRE

GASTROVERT

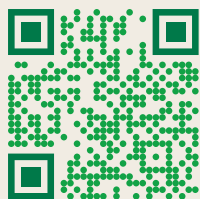
L'IMPORTANCE DU TRI

LES OUTILS

LA FILIÈRE

UN CERCLE VERTUEUX !

FAQ



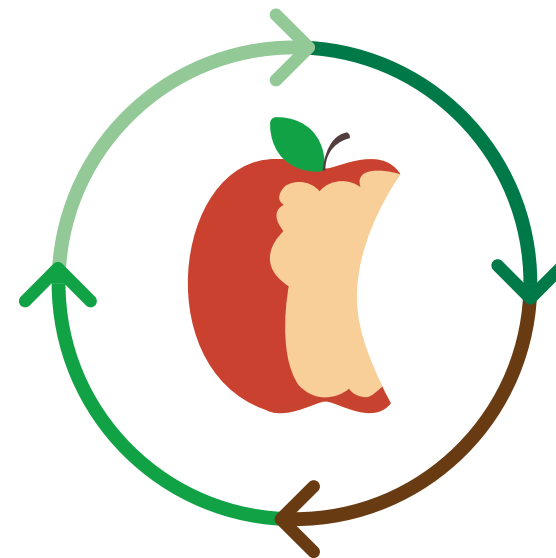
EN SAVOIR PLUS



LE SERVICE DE COLLECTE ET DE VALORISATION DES DÉCHETS ALIMENTAIRES GASTROVERT CONTRIBUE À :

- Valoriser les déchets alimentaires dans une démarche respectueuse de l'environnement et contribuant à la réduction du recours aux énergies fossiles : les déchets alimentaires sont source d'énergie et permettent la production d'un engrais naturel de qualité.
- Réduire l'utilisation de sacs taxés et les frais qui en découlent : les déchets alimentaires représentent encore 30% du contenu des poubelles et, en raison des odeurs, les sacs sont souvent éliminés sans être remplis au maximum.

CHAQUE CITOYEN-NE EST ENCOURAGÉ-E À PROFITER DE CE SERVICE



L'IMPORTANCE DU TRI

La qualité du tri est essentielle pour garantir le bon fonctionnement de cette filière de valorisation.



TOUS LES DÉCHETS ALIMENTAIRES

peuvent être mis dans les sacs compostables disponibles à chaque point de collecte.



NE DOIVENT PAS ÊTRE MIS DANS LES BACS GASTROVERT

tous les types de litières pour animaux, les vaisselles et les services biodégradables ou compostables, les couches-culottes, les balayures, les cendres et mégots ou tout autre déchet non alimentaire.



Les digestats issus du processus de valorisation sont utilisés dans l'agriculture et doivent être exempts de matières indésirables, tels que le plastique ou l'aluminium.

LES OUTILS

LE BIO-SEAU

Ce bac aéré permet de réceptionner les déchets alimentaires dans les sacs compostables, tout en minimisant l'apparition d'odeurs, la fermentation et la présence de parasites.

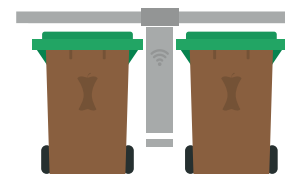
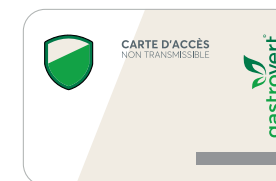


LES SACS COMPOSTABLES

Disponibles gratuitement à chaque point de collecte GastroVert, ces sacs sont adaptés au format du bio-seau. Ils répondent à la norme EN13432 qui garantit leur compatibilité environnementale.

LA CARTE D'ACCÈS

Cette carte, mise à disposition par votre commune, permet d'accéder au système GastroVert.



LE «TWIN»

Ce point de collecte se compose de deux bacs GastroVert maintenus par un châssis. La carte d'accès permet l'ouverture du système. L'un des bacs est toujours le bac « prioritaire ». En respectant cette indication, les bacs se remplissent l'un après l'autre, ce qui rationalise les transports.

Le QR-code disponible sur le panneau d'information permet d'annoncer d'éventuelles défaillances.

LA FILIÈRE

GASTROVERT EST UNE PRESTATION DE SERVICE PUBLIC QUI FONCTIONNE AVEC :

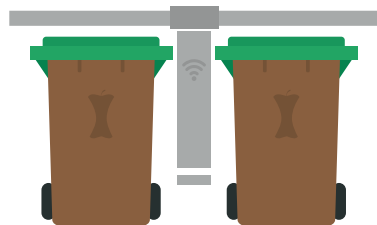
- Des points de collecte «TWIN» répartis dans la commune.
- Un acheminement régulier des bacs jusqu'à un centre de traitement, de méthanisation ou de compostage.

LE SAVIEZ-VOUS ?

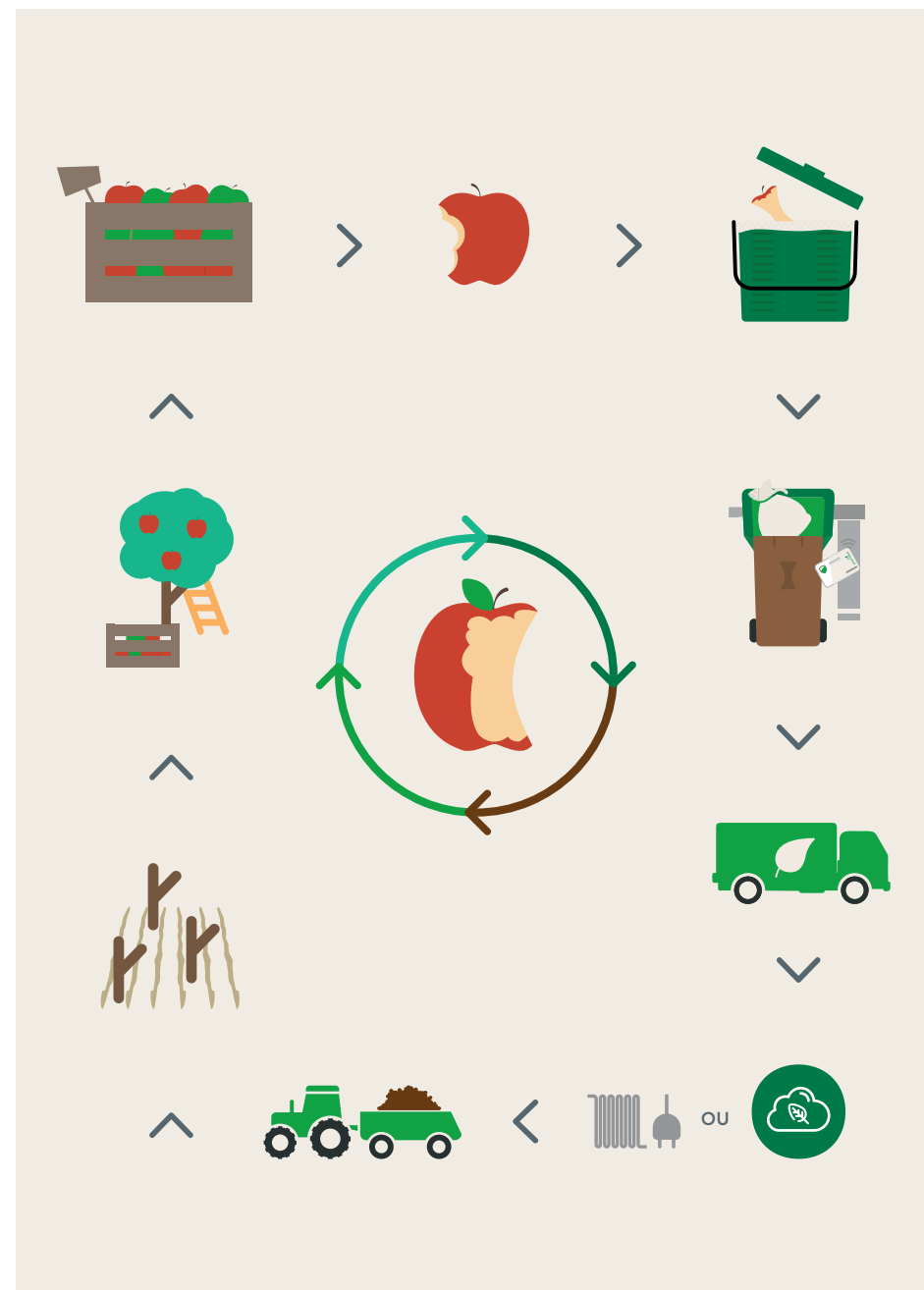
Les déchets alimentaires traités dans un centre de méthanisation produisent de l'électricité, de la chaleur pour le chauffage à distance ou encore du biogaz injectable dans le réseau. Traités dans une installation de compostage, ils permettent un enrichissement des sols pour l'agriculture.

GASTROVERT, C'EST AUSSI :

Une alternative et un complément au compost individuel. En effet, de nombreux déchets tels que les restes d'aliments cuits, les petits os ou encore certaines épluchures ne sont pas compatibles avec le compostage de jardin. Ils sont par contre volontiers acceptés dans les bacs de collecte GastroVert.



UN CERCLE VERTUEUX !



FAQ

Puis-je utiliser mes propres sacs pour déposer les déchets dans les bacs GastroVert ?

Si votre sac répond à la norme EN13432, la réponse est positive. Cependant, nous vous rappelons que les sacs disponibles au point de collecte sont gratuits.

Puis-je déposer les déchets « en vrac » dans le bac GastroVert ?

Pour des raisons d'hygiène, il est nécessaire d'utiliser les sacs mis à disposition sur le point de collecte et de les fermer avant de les jeter dans le bac. Ceci limite les salissures, les odeurs et la présence d'insectes.

Puis-je déposer mes fleurs dans les bacs de collecte GastroVert ?

Les fleurs doivent être déposées avec la collecte des déchets verts organisée par votre commune. Quelques fleurs peuvent néanmoins être déposées dans un sac GastroVert puis dans un bac.

Puis-je jeter des couverts et services compostables ?

Non. La collecte GastroVert s'adresse uniquement aux déchets alimentaires. Les couverts et services compostables, à défaut d'une autre filière de valorisation, doivent être jetés dans le sac d'ordures ménagères.

Puis-je utiliser le service GastroVert pour jeter la litière de mes animaux de compagnie et les cendres de la cheminée ?

Non. La collecte GastroVert s'adresse uniquement aux déchets alimentaires.

Il n'y a plus de sac compostable au distributeur du point de collecte. Où puis-je en obtenir ?

Comme pour tout autre dysfonctionnement, vous pouvez utiliser le QR-code de l'emplacement pour nous le signaler. En l'absence de sacs compostables, nous vous remercions de vous rendre au point de collecte le plus proche.

Puis-je jeter les noyaux, les coques et les coquilles d'huîtres et de moules dans le bac GastroVert ?

Les coquilles d'huîtres et de moules sont les seuls déchets alimentaires qui devraient finir dans votre sac à ordures, la raison étant qu'elles ne sont pas décomposées lors du processus de méthanisation.

Par contre, les restes de poissons et crustacés, les os, les coques et les gros noyaux (avocat) sont acceptés.

A quel intervalle changer le sac ?

Il est conseillé d'utiliser le sac spécifique avec un bio-seau. Celui-ci est aéré pour permettre aux déchets de sécher sans fermentation, même avec le couvercle maintenu fermé. La durée de vie du sac va dépendre des matières qui y sont déposées, de l'humidité de l'air et de la température. Limiter la présence de liquides permet également au sac de durer plus longtemps. Le sac devrait être changé régulièrement afin d'éviter les mauvaises odeurs, les écoulements ou les moucherons.

Que faire si je perds ma carte d'accès ?

Toutes les opérations en lien avec la carte d'accès sont du ressort de votre commune de domicile.